



Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets

Vendredi 20 octobre 2023 à 10h00 – Salle des loisirs
Trémont, Lys-Haut-Layon

Election du Président de la Commission Locale de l'Eau

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

- Collège 1 : des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (31 membres – 25 voix délibératives) :

Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
Région des Pays-de-la-Loire	Monsieur le Conseiller Régional	Eric	TOURON			X	
Région Nouvelle-Aquitaine	Monsieur le Conseiller Régional	Emmanuel	CHARRÉ		X		
Conseil Départemental de Maine-et-Loire	Madame la Conseillère Départementale	Brigitte	GUGLIELMI	✓			Pouvoir de M. PAVILLON
Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Madame la Conseillère Départementale	Claire	PAULIC		X		
Etablissement Public Loire	Monsieur	Jean-Paul	PAVILLON		X		Pouvoir à Mme GUGLIELMI
Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine	Monsieur	Michel	PONCHANT		X		Pouvoir à M. MOUSSERION
Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Président	Dominique	PERDRIEAU	✓			
Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	Jean-Jacques	DERVIEUX	✓			
Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	François	PELLETIER	✓			Pouvoir de M. BROSSELIER
Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	Jean-Pierre	COCHARD	✓			
Syndicat Layon Aubance Louets	Madame la Vice-Présidente	Odile	GINESTET		X		Pouvoir à M. CONCHON
CA Mauges Communauté	Monsieur le Vice-Président	Yannick	BENOIST	✓			
CC Loire Layon Aubance	Monsieur le Président	Marc	SCHMITTER	✓			
CA Agglo du Choletais	Monsieur le Vice-Président	Christophe	PIET	✓			
CU Angers Loire Métropole	Madame la Conseillère Communautaire	Christelle	CAILLEUX	✓			
CA Saumur Val de Loire	Monsieur le Vice-Président	Eric	MOUSSERION	✓			Pouvoir de M. PONCHANT
CA Bocage Bressuirais	Monsieur le Conseiller Communautaire	Pascal	LAGOGUÉE	✓			
CC du Thouarsais	Monsieur le Maire délégué de Cersay	Luc-Jean	DUGAS			X	
Commune de Bellevigne-en-Layon	Monsieur l'adjoint	Philippe	CESBRON	✓			
Commune de Chalonnes-sur-Loire	Monsieur le conseiller municipal délégué	Vincent	LAVENET	✓			
Commune de Beaulieu-sur-Layon	Madame la Maire	Martine	CHAUVIN	✓			
Commune de Chemillé-en-Anjou	Monsieur le Maire	Hervé	MARTIN		X		Pouvoir à M. GRENOUILLEAU
Commune de Chemillé-en-Anjou	Monsieur L'Adjoint	Patrice	GRENOUILLEAU	✓			Pouvoir de M. MARTIN
Commune de Doué-en-Anjou	Monsieur L'Adjoint	Jacques	CONCHON	✓			Pouvoir de Mme GINESTET
Commune de Genneton	Monsieur le conseiller municipal	Gérard	FAVREAU			X	
Commune de St Paul-du-Bois	Monsieur le Maire	Olivier	VITRE	✓			
Commune de Lys-haut-Layon	Monsieur l'Adjoint	Benoît	PIERROIS	✓			
Commune de Brissac-Loire-Aubance	Monsieur l'élu	Eric	LEROUX	✓			
Commune de Soullaines-sur-Aubance	Monsieur le Maire	Robert	BIAGI	✓			
Commune de Denée	Monsieur L'Adjoint	Daniel	MAUDET			X	
Commune de Blaison-St-Sulpice	Monsieur L'Adjoint	Pierre	BROSSELIER		X		Pouvoir à M. PELLETIER



• Collège 2 : des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (15 membres – 11 voix délibératives) :

Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
Fédération de Pêche de Maine et Loire	Monsieur le Président	Bernard	MERLIN	✓			
Fédération de Pêche des deux-Sèvres	Monsieur	Philippe	COURTIN	✓			
Syndicat Professionnel des Propriétaires Fonciers	Monsieur le Président	Pierre	SOULEZ	✓			
Association EDEN	Monsieur le Président	Bernard	MERLIN	✓			
Fédération Viticole Anjou Saumur	Monsieur	Jean-Christian	BONNIN		X		
Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire	Monsieur	Denis	ASSERAY	✓			
Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire	Monsieur	Michel	LANGEVIN	✓			
FNE Anjou	Monsieur	Yann	NICOLAS	✓			
CPIE Loire Anjou	Monsieur	Hervé	MENARD		X		
Association des irrigants Sud Loire Aubance	Monsieur le Président	Thierry	CHAILLOU	✓			
Association pour la Sauvegarde des rives du Layon moyen et de ses affluents	Monsieur le Président	Pierre	BENEVILLE	✓			
Association des riverains de l'Aubance	Monsieur le Président	Pierre	CHALOPIN			X	
FDGDON	Monsieur le Président	Edmond	FROGER	✓			
Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire	Monsieur le Président	Alain	LAPLACE		X		
Ligue de Protection des Oiseaux	Monsieur le Vice-Président	Jean-Pierre	MORON	✓			

• Collège 3 : des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (8 membres - 6 voix délibératives) :

Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
DREAL Centre-Val de Loire	Madame la Préfète, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne	Sophie	BROCAS			X	
Préfecture de Maine-et-Loire	Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire	Philippe	CHOPIN		X		Pouvoir à la DDT
Préfecture des Deux-Sèvres	Madame la Préfète des Deux-Sèvres	Emmanuelle	DUBÉE			X	
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Monsieur le Directeur général	Vincent	TRAN	✓			
DREAL Pays-de-la-Loire	Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant	François-Jacques	CHENAIS	✓			
DRAAF Pays-de-la-Loire	Monsieur le Directeur, représenté par	Sophie	DURANDEAU LAFFARGUE	✓			
Office Français de la Biodiversité	Madame la Directrice Régionale Pays de la Loire de l'OFB Nathalie FRANQUET représentée par	Laurent	GUILLAUD	✓			
DDT de Maine-et-Loire	Monsieur le Directeur Départemental des Territoires	Julien	DUGUE	✓			Pouvoir de la Préfecture

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Syndicat Layon Aubance Louets :

- Mme Pascaline BOUQUET, Animatrice SAGE-CLE,
- Mme Marie JONCHERAYE, Chargée de Projet « Environnement »,
- M. Yannick LOCHU, Directeur.

Autres personnes présentes :

- M. Alban RABAUD, Instructeur Police de l'Eau, DDT,
- M. Pascal BONIOU, Chargé d'interventions spécialisé Projets de territoires – Biodiversité, AELB,
- M. Vincent GALLAIS-POU, Stagiaire (ancien) - Chargé de mission « Espèces Exotiques Envahissantes »,
- Justine CELIS, chargée de mission « Espèces Exotiques Envahissantes », Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de Loire,
- M. Pascal QUENIOT, chargé de mission « Eau, Ramsar, Mission Val de Loire », Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

**42 membres présents ou représentés sur les 54 membres de la Commission Locale de l'Eau sont comptabilisés.
Le quorum des 2/3 des membres de la CLE (36) est respecté**



L'an deux mil vingt-trois, le 20 octobre à 10h15, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis en présentiel à la salle des loisirs, à Trémont, commune déléguée de Lys Haut Layon, sur invitation des quatre Vice-Présidents de la CLE, adressée par courrier électronique le 10 octobre 2023.

La séance a été ouverte à 10h15 par M. CONCHON, Vice-président de la Commission Locale de l'Eau.

M. CONCHON souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il rappelle, pourquoi, il réalise à jour l'animation de la CLE : M. PERDRIEAU, Président de la CLE a démissionné de la Présidence de la CLE le 05 octobre dernier, aussi la Présidence est assurée temporairement par les quatre Vice-Présidents.

Il nomme les personnes excusées et annonce l'ordre du jour.

M. CONCHON informe l'assemblée que la réunion de la Commission Locale de l'Eau est enregistrée afin de faciliter l'élaboration du compte-rendu. Aucune objection n'est formulée.

M. CONCHON désigne un secrétaire de séance : M. Eric MOUSSERION.

Ordre du jour :

1. Accueil,
2. Validation du compte-rendu de la dernière réunion,
3. Proposition de modification :
 - 3.1 Arrêté de composition de la CLE,
 - 3.2 Règles de fonctionnement de la CLE : Proposition d'intégration du Président de la structure porteuse du SAGE dans le bureau de la CLE,
4. Fonctionnement et organisation du SAGE, de la CLE et du syndicat,
5. Election d'un nouveau (elle) Président (e),
6. Présentation de la stratégie sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE),
7. Questions diverses.

2. Validation du compte-rendu de la CLE et du COPIL PTGE du 23/06/2023

Le compte-rendu est soumis aux membres de la Commission Locale de l'Eau (document proposé lors de l'invitation via un lien sur l'extranet du site internet du syndicat Layon Aubance Louets).

Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

3. Proposition de modification :

3.1 Arrêté de composition de la CLE

2 Structures ont fait part de leur souhait d'intégrer la CLE :

- UFC QUE CHOISIR

- AAPPBLB : Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire-Bretagne

Le code de l'environnement prévoit que ces structures soient présentes dans les CLE : *Code de l'environnement article R212-30- Modifié par Décret n°2010-1463 du 1er décembre 2010 - art. 87 (V)*
⇒^{2°} *Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées comprend au moins un représentant des chambres d'agriculture, un représentant*



des chambres de commerce et d'industrie territoriales, un représentant des associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière, un représentant des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, un représentant des associations de protection de l'environnement **et un représentant des associations de consommateurs** ainsi que, s'il y a lieu, un représentant des producteurs d'hydroélectricité, un représentant des organismes uniques bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation et **un représentant des associations de pêche professionnelle.**

Composition actuelle de la CLE :

Collège	Nombre de membres	%
1 (50% ou plus)	31	57
2 (25% ou plus)	15	28
3 (25% ou moins)	8	15
Total	54	100

⇒ Il est demandé aux membres de la CLE de proposer une modification de la composition de l'arrêté de CLE et de demander au Préfet l'ajout de ces 2 structures dans le collège n°2.

- Concernant l'entrée de l'UFC QUE CHOISIR : aucune objection n'est formulée
- Concernant l'entrée de l'AAPPBLB : Plusieurs interventions ont lieu.

M. MERLIN de la FDPPMA 49, informe qu'il y a 2 lots de pêche attribués à cette association, un sur Le Louet et un autre assec (non pêché, non exploité). Peu d'enjeux à faire entrer cet acteur.

L'animatrice SAGE informe qu'elle a échangé avec eux et qu'un pêcheur professionnel est très motivé pour entrer dans la CLE, pas uniquement pour la pêche mais aussi pour l'aspect milieu et quantitatif.

M. BENEVILLE de l'association pour la sauvegarde des rives du Layon, émet une vigilance sur l'entrée de nouveaux acteurs, le quorum est souvent difficilement atteint, aussi l'entrée de nouveaux acteurs doit être bien étudiée. Il souhaite que lors d'une prochaine CLE, un bilan sur la participation des différents membres soit proposé. Il lui est répondu, qu'un bilan sera proposé lors de la prochaine CLE.

Un vote à main levée a lieu :

- 3 personnes sont contres,
- 2 personnes s'abstiennent.

⇒ Ces 2 structures seront proposées au Préfet pour modification de l'arrêté Préfectoral.

Composition avec ajout de 2 nouveaux membres (collège n°2) :

Collège	Nombre de membres	%
1 (50% ou plus)	31	55
2 (25% ou plus)	17	30
3 (25% ou moins)	8	14
Total	56	100



3.2 Règles de fonctionnement de la CLE : Proposition d'intégration du Président de la structure porteuse du SAGE dans le bureau de la CLE

M. NICOLAS de la FNE, demande si l'on s'est renseigné sur ce qui se fait sur d'autres SAGE au niveau du département. M. CONCHON rappelle que l'ancien Président avait les deux casquettes et que la question ne s'était pas posée, à ce jour, le Président du syndicat souhaite rester membre du bureau de CLE. Il rappelle que la CLE est souveraine derrière la Préfecture et que toutes les CLE ont des fonctionnements différents. Il donne son avis personnel, il est favorable à l'intégration du Président du syndicat dans le bureau de la CLE.

M. TRAN de l'AELB, informe que sur les autres SAGE du territoire ce n'est pas le cas, le Président du syndicat est dans le bureau de la CLE mais en tant que membre du collège 1, il n'y est pas directement en tant que Président de la structure porteuse du SAGE. Il rejoint l'idée qu'il est nécessaire d'avoir une bonne articulation entre le syndicat et la structure porteuse du SAGE, soit via ce point des règles de fonctionnement soit via un fonctionnement classique et opérationnel cela dépend des territoires. L'AELB et les services de l'Etat s'abstiendront sur cet avis

M. VITRE élu, confirme qu'il est indispensable que le Président de la structure porteuse du SAGE soit dans le bureau de CLE pour une bonne articulation du SAGE et de la partie opérationnelle.

M. PERDRIEU élu, intervient et confirme que pour l'intérêt du territoire il souhaiterait rester membre du bureau de CLE.

M. BENOIST élu, apporte un éclairage par rapport au SMIB, sur le territoire voisin, il y a deux Présidents différents entre la CLE et le syndicat. Toutefois, ce n'est pas écrit dans les règles de fonctionnement que le Président de la structure porteuse du SAGE fait partie du bureau de CLE. Il informe qu'il est important qu'il y ait des échanges entre le président de CLE et le Président du Syndicat, en effet ces structures sont indissociables pour avoir une bonne efficacité par la suite.

M. DUGUÉ de la DDT et pour la Préfecture, indique qu'il paraît indispensable pour la fluidité des échanges et le travail complémentaire entre la CLE et le syndicat que l'articulation le permette, sur les modalités qu'il faut adopter pour atteindre les objectifs, il s'en remet aux acteurs du territoire. Il confirme l'abstention des services de l'Etat sur ce choix.

M. NICOLAS de la FNE, demande si pour éviter le problème qu'a connu M. PERDRIEU, il est possible qu'il soit dans le bureau de la CLE sans en y être en tant que Président ?

M. VITRÉ élu, pense que si les élus changent, il faut conserver la possibilité d'avoir le Président du syndicat, s'il est différent de celui de la CLE dans le bureau.

M. PIET élu, témoigne que sur la Sèvre Nantaise, le Président de l'EPTB et celui de la CLE est le même et les discussions sont très ouvertes et ne posent pas de problèmes entre les deux entités.

⇒ Il est demandé aux membres de la CLE de modifier ces règles et d'ajouter un membre supplémentaire au bureau de CLE

Un vote à main levée est réalisé :

- Aucune personne n'est contre
- 7 personnes s'abstiennent.

Le Président de la structure porteuse sera donc ajouté dans les règles de fonctionnement au niveau de l'article 5.



4. Fonctionnement et organisation du SAGE, de la CLE et du syndicat

Rappel : sur le cadre réglementaire, mise en œuvre du SAGE, fonctionnement de la CLE, le syndicat les principales missions opérationnelles, principaux travaux de la CLE. (slides 10 à 18 du diaporama)

5. Election d'un nouveau (elle) Président (e)

M. CONCHON, Vice-Président, appelle le doyen d'âge du 1^{er} collège, M. Vincent LAVENET (Conseiller municipal délégué de la commune de Chalonnes-sur-Loire) pour prendre la présidence de la réunion, qui sera assisté de la personne la plus jeune M. Christophe PIET (Vice-Président à l'agglomération du Choletais) désigné secrétaire de séance. Ils ont la charge de l'élection du président de la CLE et du dépouillement des bulletins de vote.

M. CONCHON, Vice-Président, rappelle le rôle du Président et rappelle qu'il est accompagné de 4 Vice-Présidents représentant chacun un bassin versant :



M. Vincent LAVENET rappelle les modalités de vote du président en lisant l'article 4 des règles de fonctionnement de la CLE en vigueur :

L'article 4 « Le président et les vice-présidents » des règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets validées par la Commission Locale de l'Eau du 26 février 2021.

Prévoit que :

Lors de la première réunion d'installation de la CLE, le président est élu au sein et par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Le scrutin est majoritaire à deux tours et se déroule à bulletin secret.

Si après 2 tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est élu.

M. LAVENET demande s'il y a des candidats pour le poste de Président.

2 candidats se présentent :



- M. DERVIEUX Jean-Jacques CCLLA
- M. CESBRON Philippe CCLLA

M. LAVENET invite les candidats à se présenter et à faire part de leurs motivations :

Discours de M. DERVIEUX Jean-Jacques :

« J'ai 72 ans, j'ai passé ma carrière professionnelle en tant qu'enseignant au lycée agricole à Pouillé, aux Ponts de Cé, je suis à mon 3^{ème} mandat de conseiller municipal à Val du Layon commune nouvelle de St Lambert du Lattay et de St Aubin de Luigné. Et puis, j'ai aussi effectué 16 années au conseil d'administration de la fédération de pêche de Maine et Loire de 95 à 2003 et pendant lequel les 2 derniers mandats ou j'étais secrétaire fédéral, j'étais membre de la CLE en tant que membre du collège des usagers. Et autrement à titre personnel, je suis depuis 40 ans membre du bureau de l'association de pêche des Cachalots qui est une association agréée de protection des milieux, je précise que je suis apolitique, aucun engagement dans ce domaine.

J'ai été élu en tant que membre au syndicat de 2014 à 2020 et puis après en tant que Vice-Président milieux aquatiques.

Et puis avec les changements de structures et les compétences prises par la communauté de communes, sur ce mandat là nous avons été, avec François, Dominique et moi-même cooptés par le président de la CCLLA et sa structure car nous n'étions pas conseillers communautaires. Mais nous avons été cooptés pour nos compétences, je cite, ce n'est pas une gloriole de ma part, ce sont les termes exacts qui ont été dits pour notre compétence à conduire les actions dans le mandat précédent. Voilà pourquoi aujourd'hui je suis candidat c'est pour mettre ces compétences au service du territoire. Et puis de poursuivre aussi les missions engagées dans la même ligne de conduite que le Président M. PERDRIEAU a conduit pendant un certain nombre d'années afin de représenter les 7 EPCI qui composent notre territoire, pour partager les réflexions, conduire et puis proposer des solutions, mais aussi dans le respect de chacun.

Je voudrais dire à ce propos que nous avons élargi la CLE et le copil du PTGE pour des structures qui n'étaient pas présentes et je voudrais dire que parmi ces nouveaux membres, il y a aussi des personnes qui sont un petit peu polémiques, qui ont visé l'agriculture sans comprendre qu'en fin de compte il y avait différentes obédiences et différentes façons de voir. Je dirais même jusqu'à l'extrémisme, puisque nous avons entendu du vocabulaire allant jusqu'à dire que s'il y a mort d'hommes il n'y avait pas d'importance, dans les assemblées générales de ces structures. Nous les rallions à notre réflexion dans le cadre du PTGE et nous espérons qu'ils auront l'écoute et nous respecterons leurs idées à condition qu'eux aussi aient des principes qui soient un peu plus démocratique, je tiens à le préciser parce que nous nous retrouverons bientôt confrontés et on en parlera plus tard via le PTGE et la réflexion collective, voilà ce que je voulais dire personnellement ».

M. LAVENET remercie M. Jean-Jacques DERVIEUX pour cette intervention.

Discours de M. CESBRON Philippe :

« Bonjour, Philippe CESBRON, je suis maire délégué de la commune de Rablay sur Layon depuis 2014, j'en suis à mon 4^{ème} mandat d'élus, 2 étant plus jeunes et le 2ème depuis 2014. Avec Jean-Jacques on a pu avoir l'occasion de discuter depuis plusieurs mois sur cette candidature à la Présidence de la CLE, on n'a pas réussi, on va dire y compris au sein du bureau du SLAL, que j'ai rejoint depuis le mois de juillet à trouver un accord, bon c'est comme cela, la démocratie fait que vous allez avoir 2 candidats à proposer et puis vous déciderez ce n'est pas grave, c'est normal. Moi je représente ici l'exécutif de la CCLLA, pour lequel j'assume



depuis maintenant, on va dire plus d'1 an la vice-présidence à la transition écologique. Et l'enjeu de cette candidature, c'est de dire que la question de l'eau est devenue une question transversale comme la transition écologique et que les politiques que l'on porte au sein de nos exécutifs d'EPCL, il faut aussi qu'on les mette au service de la gouvernance de l'eau et des enjeux qui sont devant nous, c'est à dire y compris quand on parle d'assainissement, d'irrigation, de qualité de l'eau, d'eaux pluviales et de consommations d'eau potable. Donc, ma candidature elle est pour l'idée de porter une gouvernance qui fasse qu'aujourd'hui on puisse être tous autour de la table et discuter comme l'a dit Jean-Jacques de manière sereine y compris avec des personnes qui ne peuvent ne pas être d'accord les uns avec les autres. Mais l'enjeu de l'eau aujourd'hui est trop important pour que l'on n'est pas un débat qui soit le plus démocratique possible ou tout le monde soit autour de la table. C'est vrai que sur ce point, il y a une évolution au sein de la CLE sur l'ouverture et au sein du PTGE donc c'est très bien et il faut qu'on arrive à animer cela. Moi je porte une candidature qui est une candidature de l'exécutif de la CCLLA et cela n'empêchera pas quel que soit le résultat de l'élection qu'avec Jean-Jacques on continuera de travailler au sein du bureau avec les collègues aussi vice-présidents.

Jean-Jacques DERVIEUX, confirme « que c'est un engagement que nous avons pris tous les 2 de se respecter dans ce domaine. »

M. LAVENET remercie M. Philippe CESBRON pour cette intervention.

Vote des membres du collège 1 – rappel des conditions par M. LAVENET

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins déposés : 25
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
Nombre de bulletins déclarés blancs : 0
Nombre de suffrages exprimés : 25
 Voix pour Jean-Jacques DERVIEUX : 16
 Voix pour Philippe CESBRON : 9
Majorité absolue : 13

M. LAVENET annonce que le candidat M. Jean-Jacques DERVIEUX est élu Président dès le premier tour.

M.CONCHON prend la parole et annonce qu'il va laisser la parole au nouveau Président.

M. DERVIEUX Jean-Jacques :

Merci pour votre confiance, je vais dire aussi, comme je l'ai précisé tout à l'heure qu'une ligne de conduite est tracée depuis un bon moment par le Président M. PERDRIEAU, je compte suivre cette ligne de conduite et la poursuivre. Il est vrai que bon nombre de dossiers sont déjà bien en place, que ce soit le contrat territorial qui est fixé jusqu'en 2024 pour sa première fin de première étape, que ce soit le SAGE qui maintenant attend une révision mais ce ne sera pas pour tout de suite. Et les principaux dossiers, je parle précisément de l'étude HMUC qui je rappelle est présidée au niveau du COPIL par Jean-Pierre COCHARD, Vice-Président du syndicat. Bien évidemment, nous aurons de nombreuses rencontres avec une commission locale élargit, puisque c'était aussi une proposition qui était faite par la DDT que nous avons essayé de suivre avec le maximum de partenaires pour pouvoir réfléchir sur les futurs ateliers au niveau des masses d'eau sur cette notion de quantitatif. Merci de votre confiance une fois de plus. »



M.CONCHON informe que Jean-Jacques DERVIEUX était Vice-président, une élection d'un VP aura donc lieu lors de la prochaine CLE le 26/01/2024.

M.SCHMITTER élu, souhaite féliciter le nouveau Président. Il souhaite s'exprimer pour avoir porté la candidature de Philippe CESBRON, candidature alternative à celle du syndicat de bassin versant. Il informe qu'avec cette candidature, l'idée était de montrer la volonté au sein de la CCLLA et de son exécutif que la CLE porte bien la politique des collectivités ; d'où l'importance d'avoir des représentants des EPCI dans la gouvernance de la CLE. Il attend une meilleure prise en compte des politiques communautaires dans la gouvernance de la CLE qui sera mise en place.

M. DERVIEUX Président confirme qu'il est d'accord sur cette ligne de conduite mais qu'elle doit représenter les 7 EPCI et non la volonté d'une seule EPCI (majoritaire ou minoritaire).

M. VITRÉ élu, confirme qu'il y a 7 EPCI qui participent au financement et au fonctionnement dans les mêmes proportions, la voix de tous doit être entendu au même niveau.

6. Présentation de la stratégie sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

M.LANGEVIN de la CCI, demande ce que doivent faire les particuliers en cas de rats, ragondins (qui appeler, comment piéger, qui piège, qui paye ?)

Il lui est répondu que la stratégie prévoit cette communication auprès des particuliers.

M. BENEVILLE de l'association pour la sauvegarde des rives du Layon demande si le xénope se mange.

Plusieurs personnes ont testé et confirment que non (cela n'est pas terrible et gluant)

Mme GUGLIELMI élue rappelle que le Département du 49 fait des actions de sensibilisation et qu'il peut financer des postes de biodiversité sur 3 ans.

Mme CELIS du CEN rappelle que l'éradication est impossible, il faut en avoir conscience. Il faut faire avec. Dans moins de 5 % des cas l'objectif de l'éradication est atteignable.

M. DERVIEUX Président rappelle que le syndicat est déjà engagé avec la FDGDON pour la lutte contre les rats/ragondins, il verse chaque année une participation à la sur prime aux piégeurs de nuisibles.

M.BIAGI élu interroge sur le frelon asiatique, il lui est répondu que cela est hors des compétences du syndicat mais traité par la FDGDON.

M. COURTIN de la FDPPMA 79, indique qu'il faut se méfier de l'intervention de l'homme sur les espèces animales. Il rappelle l'arrivée du poisson chat dans les années 80, la réponse simpliste a été de le piéger. Toutefois, le piégeage créé une mauvaise dynamique et ceux qui restent deviennent plus résistants. Il confirme qu'il faut plutôt les gêner et il rappelle que le poisson chat a diminué (les raisons ne sont pas connues, viroses ou autres).

M. MERLIN de la FDPPMA 49, demande pourquoi les entreprises qui travaillent avec des espèces de ce type, ne sont pas plus surveillées, notamment en cas d'arrêt d'activité (cas de l'entreprise utilisatrice de xénope dans les Deux-Sèvres).

Mme CELIS du CEN rappelle qu'à l'époque, il n'y avait pas de réglementation spécifique pour les xénopes. La réglementation sur les EEE est très complexe (plusieurs réglementations concernées)

M. GUILLAUD de l'OFB rappelle que 95 espèces sont concernées par les arrêtés, cela est très peu par rapport au nombre d'espèces qui sont susceptibles de devenir envahissantes.



7. Questions diverses

Sans objet

Mot de la fin par M. DERVIEUX nouveau Président de la CLE.

Prochaines dates retenir :

- **7/11** : Bureau de CLE - de 10h à 12h - salle du Conseil de la CCLLA à Thouarcé

- **17/11** : Forum de l'eau
« Quelles solutions fondées sur la nature pour résister aux périodes de sécheresse ? »
De 9h à 12h30, théâtre foirail, Chemillé, Chemillé-en-Anjou (sur inscription)

- **26/01/2024** : CLE et Copil PTGE - 9h30 à 12h (*lieu non défini*)



Aide à la compréhension : SIGLES/ACRONYMES

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne
ARS : Agence Régionale de Santé
BNPE : Banque Nationale des Prélèvements en Eau
BRGM : Bureau des Recherches Géologiques et Minières
BV : Bassin Versant
CBNB : Conservatoire Botanique National de Brest
CD : Conseil Départemental
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CGEDD : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
CCLLA : Communauté de Communes Loire Layon Aubance
CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels
CEN PDL : Conservatoire d'Espaces Naturels Pays de Loire
CLE : Commission Locale de l'Eau
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CT'EAU : Contrat Territorial Eau
CoPil : Comité de Pilotage
DASS : Direction des Affaires Sanitaires et Sociales
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DCR : Débit seuil de Crise
DDPP : Direction Départementale de Protection des Populations
DDT : Direction Départementale des Territoires
DOE : Débit d'Objectif d'Etiage
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DSA : Débit Seuil d'Alerte
EDEN : Étude des Équilibres Naturels. Bureau d'études, inventaires, gestion, restauration des milieux naturels, expertises sur les zones humides et les espèces envahissantes.
EEE : Espèces Exotiques Envahissantes
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
FDGDON 49 : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre Organismes Nuisibles de Maine-et-Loire
FDPPMA 49 : Fédération Départementale de Pêche

et de Protection du Milieu Aquatique de Maine-et-Loire
FNE Anjou : Fédération de protection de l'environnement et du patrimoine en Maine-et-Loire.
HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat
LAL : Layon Aubance Louets
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective
PAOT : Plan d'Action Opérationnel Territorialisé
PDPG : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
PNR : Parc Naturel Régional
PNRLAT : Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine
PTGE : Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
RAE : Rongeurs Aquatiques Envahissants
REUSE/REUT : Réutilisation des eaux usées
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAGE LAL : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Layon Aubance Louets
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDDA : Schéma Directeur Départemental d'Assainissement
SDGRE : Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau
SHF : Société Herpétologique de France : étude des amphibiens et des reptiles
STEU ou STEP : Station de Traitement des Eaux Usées/ Stations épurations
VP : Volumes prélevables
ZH : Zones Humides
ZRE : Zone de Répartition des Eaux

